

## BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CRETEIL

### FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget primitif pour 2018 de la commune de Créteil a été adopté à l'occasion du conseil municipal du 9 avril 2018. Il s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations budgétaires préalablement débattues, à savoir :

- Une **section de fonctionnement sous tension** caractérisée, d'une part, par des charges maîtrisées, grâce à un travail de rationalisation de la dépense et des mesures d'économie pérennes, et d'autre part, par des dotations atones compensées par le dynamisme des bases fiscales ;
- Des **fondamentaux financiers préservés**, avec un niveau d'épargne fixé en cohérence avec le programme d'investissement envisagé et un recours encadré à l'emprunt permettant de garantir la capacité de désendettement de la commune tout en continuant à investir ;
- Une **priorité donnée à l'investissement** avec un programme d'équipement en faveur des cristoliens maintenu à un haut niveau, malgré les contraintes, comme depuis le début de la mandature.

L'équilibre général du budget se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes réelles	166 013 838,00 €	Dépenses réelles	161 242 489,00 €
<i>Epargne brute générée par la section de fonctionnement : 4 771 349 €</i>			
Recettes d'ordre	200 000,00 €	Dépenses d'ordre	9 859 005,97 €
<i>dont valorisation des travaux en régie</i>	200 000,00 €	<i>dont dotation aux amortissements</i>	2 808 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	4 887 656,97 €	<i>dont autofinancement volontaire</i>	7 051 005,97 €
<b>TOTAL</b>	<b>171 101 494,97 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>171 101 494,97 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes réelles d'investissement	27 514 388,03 €	Dépenses réelles d'investissement	37 173 394,00 €
<i>dont subventions, dotations, cessions</i>	10 914 338,03 €	<i>dont programme d'équipement</i>	15 836 094,00 €
<i>dont emprunts nouveaux</i>	11 600 000,00 €	<i>dont remboursement de la dette</i>	14 000 000,00 €
<i>dont enveloppe de refinancement</i>	5 000 000,00 €	<i>dont autres dépenses refinancement</i>	7 337 300,00 €
Recettes d'ordre	21 437 323,97 €	Dépenses d'ordre	11 778 318,00 €
<i>dont dotation aux amortissements</i>	2 808 000,00 €	<i>dont valorisation des travaux en régie</i>	200 000,00 €
<i>dont autofinancement volontaire</i>	7 051 005,97 €	<i>dont opérations patrimoniales</i>	11 578 318,00 €
<i>dont opérations patrimoniales</i>	11 578 318,00 €		
Restes à réaliser 2016	7 480 665,25 €	Restes à réaliser 2016	5 357 293,23 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	128 994 822,99 €	Résultat négatif reporté	131 118 195,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>185 427 200,24 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>185 427 200,24 €</b>

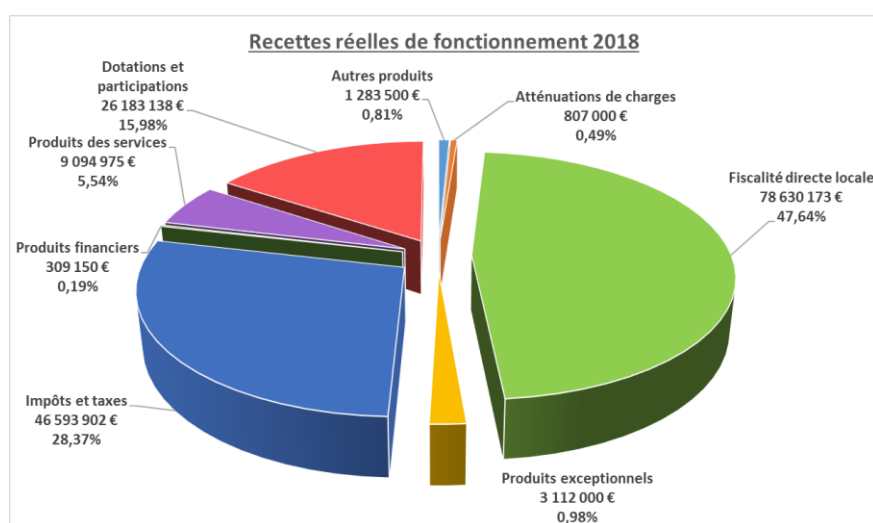
#### 1. La section de fonctionnement

a) *Des recettes atones, une nouvelle baisse des dotations et un recours à la fiscalité modérée*

Le montant total des recettes de fonctionnement de la commune s'élève à 171 101 494,97 euros, dont 166 013 838 euros de recettes réelles, 200 000 euros de recettes d'ordre et 4 887 656,97 euros de reprise de l'excédent de fonctionnement 2017.

Il est prévu, par rapport au budgété 2017, une baisse de 0,55% des recettes réelles. Ces dernières sont composées essentiellement par :

- le **produit de la fiscalité directe** estimé à hauteur de 78 630 173 euros compte tenu de l'actualisation forfaitaire des bases pour 2018 (+1,2%) et d'une progression physique de 1,49% ;
- l'**attribution de compensation** versée par la Métropole du Grand Paris pour 37 302 902 euros ;
- les **dotations et participations** budgétées à hauteur de 26 183 138 euros dont notamment la dotation forfaitaire versée par l'Etat qui connaît, en dépit des annonces du gouvernement, une nouvelle baisse de près de 449 129 euros par rapport à 2017 ;
- le **produit de la fiscalité indirecte** lié au Fonds de solidarité de la région Île de France (FSRIF) et à diverses taxes pour 9 291 000 euros ;
- les produits liés à l'**activité des services et du domaine** inscrits à hauteur de 9 094 975 euros.

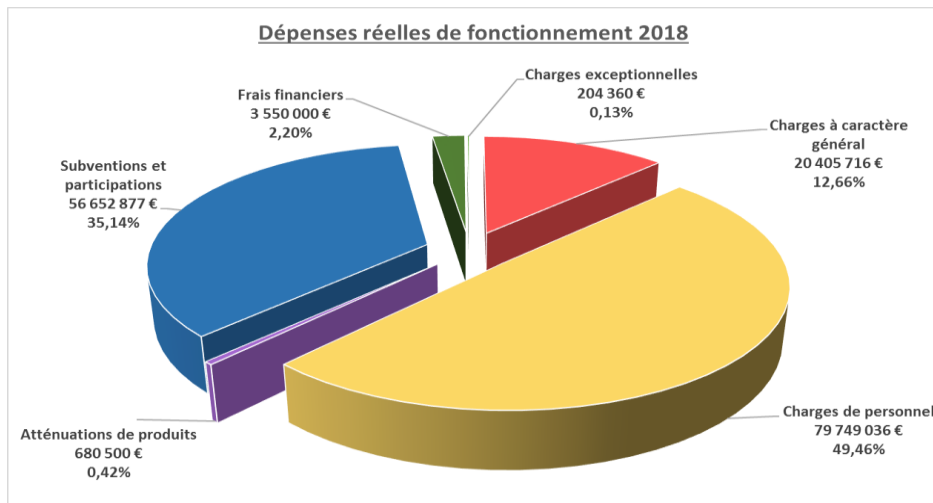


*b) Des dépenses maîtrisées mais qui garantissent un service public de proximité fort*

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 171 101 494,97 euros et comprend 161 242 489,00 euros de dépenses réelles ainsi que 9 859 005,97 euros de dépenses d'ordre (au titre des dotations aux amortissements pour 2 808 000 euros et du virement volontaire à la section d'investissement pour 7 051 005,97 euros).

La section de fonctionnement, par nature de dépenses, se caractérisent principalement par :

- les **charges à caractère général** à hauteur de 20 405 716 euros, en légère diminution de 1,25 % par rapport à 2017, qui représentent 12,66 % des dépenses réelles de fonctionnement et correspondent à l'ensemble des fournitures, frais et prestations de service nécessaires à aux services généraux de la collectivité (fournitures, fluides, consommables), à l'entretien du patrimoine (contrats d'entretien, de nettoyage) ainsi qu'aux services délivrés à la population ;
- les **dépenses de personnel** à hauteur de 79 749 036 euros, en baisse de 0,92 % par rapport à 2017, qui représentent 49,46% des dépenses réelles de fonctionnement ;
- les **subventions et participations** à hauteur de 56 652 877 euros qui représentent 35,14% des dépenses réelles de fonctionnement et correspondent notamment à la dotation au Fonds de compensation des charges territoriales versée à Grand Paris Sud Est Avenir pour 30 217 772 euros et aux subventions de fonctionnement versées au Centre Communal d'Action Sociale pour 12 132 993 euros et au tissu associatif cristolien pour 9 049 062 euros.



D'un point de vue sectoriel, l'ambition municipale en faveur de **services publics à la population forts** se matérialise pour 2018, masse salariale comprise, par des inscriptions de crédits à hauteur de 23 823 888 euros en faveur de l'enseignement, de 21 132 708 euros au profit du sport et de la jeunesse, de 16 591 012 euros pour l'aménagement urbain et l'environnement, de 14 205 601 euros pour les interventions sociales et de santé et de 5 640 692 euros pour l'action culturelle.

A noter que les frais de fonctionnement des services généraux de la commune s'élèvent à 35 179 687 euros (assurances, entretien des bâtiments, loyers...).

## 2. La section d'investissement

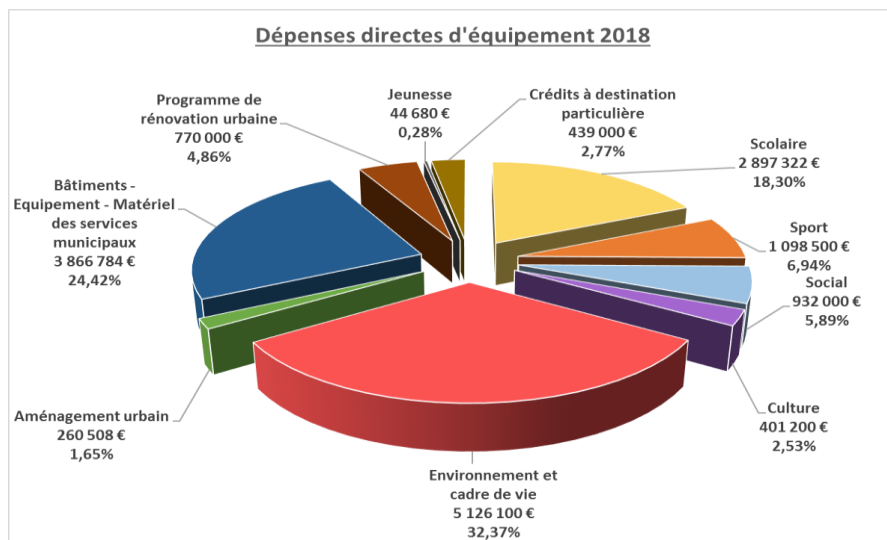
### a) Un programme d'investissement maintenu à un haut niveau en faveur des cristoiliens

Prévues à hauteur de 185 427 200,24 euros, la section d'investissement compte 37 173 394 euros de dépenses réelles d'investissement nouvelles, 5 357 293,23 euros de reste à réaliser 2017, 11 778 318 euros de dépenses d'ordre et 131 118 195,01 euros de reprise de résultat négatif 2017 (liée à l'opération d'intégration dans les comptes de la commune de l'excédent de liquidation de l'OPH de Créteil en 2017 à hauteur de 119,69M€ et de la participation au capital de Créteil-Habitat-SEMIC).

Le **programme d'équipement** pour 2018 est maintenu à un haut niveau avec 15 836 094 euros de crédits nouveaux inscrits qui se répartissent principalement entre les interventions pour l'environnement et le cadre de vie pour 5 126 100 euros, les opérations d'entretien, d'extension et de modernisation du patrimoine immobilier communal pour 3 866 784 euros, le secteur scolaire pour 2 897 322 euros, le secteur sportif pour 1 098 500 euros, le secteur culturel pour 932 000 euros, la poursuite du programme de rénovation urbaine pour 770 000 euros et le secteur social pour 401 200 euros.

Au titre des autres dépenses d'investissement, il est notamment prévu :

- le **remboursement du capital** des emprunts souscrits auprès des établissements bancaires à hauteur de 14 000 000 euros (avec en sus 3 550 000 euros de frais financiers imputés en section de fonctionnement) ;
- une enveloppe prévisionnelle de 5 000 000 euros pour procéder à des **opérations de réaménagement de dette** (inscription qui s'équilibre en dépense et en recette) ;
- le versement de la **participation annuelle à Créteil-Habitat-SEMIC** pour le financement de la maison de l'enfance Aimé Césaire pour 1 650 000 euros.



*b) Des recettes d'investissement dynamiques et un recours à l'emprunt encadré*

Les recettes d'investissement s'élèvent à 185 427 200,24 euros et comprennent 27 514 388,03 euros de recettes réelles nouvelles, 7 480 665,25 euros de reste à réaliser 2017, 21 437 323,97 euros de recettes d'ordre et 128 994 822,99 euros d'excédent de fonctionnement capitalisé 2017 (liée à l'opération d'intégration dans les comptes de la commune de l'excédent de liquidation de l'OPH de Créteil en 2017 à hauteur de 119, 69M€ et de la participation au capital de Créteil-Habitat-SEMIC)..

Le financement du programme d'investissement est principalement assuré par des ressources propres dynamiques qui sont la manifestation du haut niveau d'investissement opéré par la commune depuis quelques années et de sa politique d'aménagement urbain :

- les **dotations et participations** liées au Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et à la taxe d'aménagement pour 3 588 755,03 euros ;
- le programme de **cessions d'immobilisation** pour 5 454 767 euros ;
- l'**autofinancement** de la section d'investissement à hauteur de 9 859 005,97 euros (au titre des dotations aux amortissements pour 2 808 000 euros et du virement volontaire à la section d'investissement pour 7 051 005,97 euros).

En complément, la commune peut compter, d'une part, sur le produit lié aux **subventions d'investissement** reçues à hauteur de 1 370 866 euros et qui sont affectées à la réalisation du programme d'investissement et, d'autre part, sur un **recours à l'emprunt encadré** auprès des établissements bancaires à hauteur de 11 600 000 euros, en cohérence avec le remboursement du capital de la dette (14 000 000 €) et conformément à la trajectoire vertueuse de désendettement continue entrepris depuis 2014 par la commune.

